

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 MARS 1890.

Premier Feuilleton de Pétitions.

M. Van Overloop, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Le sieur E. Jacobs, ancien secrétaire communal, à Haesdonck, demande itérativement qu'une amélioration soit apportée à la position des secrétaires communaux pensionnés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 2. — Le sieur Van Snick, président de la Société « L'Union commerciale de Schaerbeek et de l'arrondissement », préconise l'extension de nos voies hydrauliques et entre autres la construction d'un canal de Schaerbeek par Neder-Over-Heembeek vers un point de l'Escaut, au sud d'Audenarde, dans la direction de Tournai. Le pétitionnaire expose que le port d'Anvers croîtrait immensément par la construction de ce canal et par les installations à créer, et deviendrait l'entrepôt général du commerce de l'Europe occidentale. Il s'attache, en outre, à démontrer que la création de cette nouvelle voie navigable provoquerait l'établissement de nombreuses constructions et amènerait de la sorte, pour l'agglomération bruxelloise, une solution à la question des loyers.

Le sieur Van Snick transmet également au Sénat deux Mémoires qui font suite à ses pétitions du 3 juillet et du 15 novembre 1889, relatives notamment à l'extension des voies hydrauliques de Bruxelles et Schaerbeek vers la mer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 3. — Les sieurs Charles Verhooge et Ivon Mattheys, à Wyngene (arrondissement de Thielt), exposent les droits qu'ils prétendent avoir à la

croix commémorative de 1830. Ils espèrent que le Sénat ordonnera une enquête pour leur faire rendre justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 4. — Des habitants de Berthem signalent les avantages qui résulteraient de la prolongation, jusque la ligne du Grand Central, du chemin de fer de Bruxelles à Tervueren, et sollicitent l'intervention du Sénat pour convier le Gouvernement à faire décréter durant la présente session la construction de cette voie ferrée.

Même demande d'habitants de Tervueren, Neeryssche, Duysbourg, Vossem et Leefdael.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 5. — Les président et secrétaire du Cercle Luxembourgeois « Les Sangliers Réunis », à Bruxelles, prient le Sénat de voter la réduction du prix de transport des voyageurs demandée par M. le sénateur Finet, dans la séance du 24 décembre 1889, et consistant à obtenir une diminution de 50 p. c. sur le prix actuel des billets d'aller et retour délivrés du samedi au lundi dans les stations des chemins de fer de l'Etat.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 6. — Les président et secrétaire du Comité du « Davids Fonds », de Saint-Trond, exposent que ce comité a décidé, à l'unanimité de ses membres, de s'adresser à la Législature pour obtenir sans retard le dépôt et le vote d'un projet de loi obligeant les fonctionnaires publics et les membres de la magistrature à subir pour leur nomination un examen de capacité concernant le flamand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, — de la Justice, — des Finances, — des Affaires étrangères, — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, — et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. Van Ockerhout, 2^e Rapporteur.

N^o 7. — Les président et secrétaire du Cercle commercial et industriel ainsi que des habitants d'Ypres rappellent qu'ils ont signalé, à maintes reprises, l'insuffisance et la défectuosité des installations de la gare d'Ypres; les pétitionnaires demandent itérativement que l'État mette fin à cet état de choses.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N^o 8. — Le secrétaire (section d'Eghezée) de la Société agricole et forestière de la province de Namur fait part au Sénat que les membres de cette section, au nombre de 35, ont voté, à l'unanimité, le vœu de voir établir un droit immédiat d'entrée sur toutes espèces de céréales importées en Belgique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N^o 9. — Des habitants de Ruyen (Flandre orientale) exposent qu'une tempête accompagnée de grêle a causé des dégâts considérables, tant aux récoltes qu'aux habitations de cette localité; les pétitionnaires émettent l'espoir qu'eu égard à ces malheureuses circonstances, la Législature voudra bien faire indemniser, dans la mesure du possible du moins, ceux qui, sans un secours quelconque, seraient réduits à la misère.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et à M. le Ministre des Finances.

N^o 10. — Le sieur L. Vandendorpe, tisserand, à Sweveghem (Flandre occidentale), sollicite un secours.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

M. Hardenpont, 3^e Rapporteur.

N^o 11. — Les président et secrétaire du Comice agricole de Barvaux exposent que l'Ourthe, bien que rangée au nombre des rivières navigables,

a cessé, depuis l'ouverture, en 1886, du chemin de fer de Liège à Marloie, d'être affectée à la navigation. Cette situation a eu pour conséquence de soustraire cette rivière aux soins périodiques d'entretien et de curage, ce qui a donné lieu à de fréquentes inondations ainsi qu'à de constants empiètements de l'eau sur les rives. Les pétitionnaires appellent toute la sollicitude du Gouvernement sur cet état de choses.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, en recommandant la pétition à toute leur bienveillante attention.

N° 12. — Les membres du Comité de l'Association libre des Secrétaires communaux de l'arrondissement de Verviers, en transmettant au Sénat un mémoire de M. Alfred Mélon, secrétaire communal à Hodimont, en réponse au 2^e rapport de M. Maus relatif à la situation de la caisse de prévoyance des secrétaires communaux, signalent comme devant donner satisfaction aux demandes de ces agents les mesures législatives ci-après :

A. Autorisation de droit au secrétaire démissionnaire, pour quelque cause que ce soit, sauf celle de condamnation à une peine infamante, de continuer ses versements à la caisse, pour autant qu'il ait fonctionné pendant 10 ans et moyennant une retenue de 9 p. c. sur le chiffre de son dernier traitement.

B. Augmentation des pensions qui seraient calculées sur 1/45 du traitement moyen des cinq dernières années avec augmentation de la retenue imposée aux secrétaires, si elle était reconnue nécessaire.

C. Autorisation de droit, pour le secrétaire communal, d'être pensionné à l'âge de 55 ans révolus.

Même pétition du président de l'Association des Secrétaires communaux de la province de Luxembourg.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 13. — Les président et secrétaire de l'Association des Secrétaires communaux de l'arrondissement de Gand se ralliant entièrement aux conclusions du mémoire adressé à la Législature par M. Alfred Mélon, le 27 octobre dernier, sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir que l'âge de la retraite des secrétaires communaux soit fixé à 55 ans, et que le

taux des pensions allouées et à allouer soit réglé sur la base du 1/45 du traitement au lieu du 1/60.

Même demande des président et secrétaire de l'Association de Dixmude.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 14. — Le sieur Gustave Gindt, commis au parquet d'Arlon, expose les considérations qui militent en faveur de l'amélioration de la position des commis des parquets, et sollicite l'intervention du Sénat pour qu'une augmentation de traitement soit accordée à ces fonctionnaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en recommandant la pétition à sa haute bienveillance.

N° 15. — Les brigadiers et gardes champêtres du canton de Péruwelz (Hainaut) exposent la situation particulièrement défavorable qui leur est faite au point de vue de la pension par le règlement provincial concernant les gardes champêtres. Ils demandent, en conséquence, soit leur affiliation à la caisse de prévoyance des secrétaires communaux, soit l'institution d'une caisse spéciale qui serait alimentée par l'Etat, la Province et la Commune.

Même demande des brigadiers et gardes champêtres des cantons de Paturages, Templeuve, Boussu et Seneffe.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en recommandant la pétition à toute sa bienveillance.

M. le Comte **Emile d'Oultremont**, 4^e Rapporteur.

N° 16. — Le sieur Charles-Louis Mathys, receveur pensionné, à Eecloo, expose qu'il s'est adressé en vain à M. le Ministre des Chemins de fer, à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics et au juge de paix de sa localité pour obtenir le remboursement d'une somme de fr. 7-10 qu'il a déboursée pour frais de voiturage, de Maldegem à Eecloo, dépense occa-

sionnée par suite de négligence dans les arrivées ou départs des trains. Il sollicite l'intervention du Sénat pour que justice lui soit rendue.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 17. — Le sieur A. William, entrepreneur de travaux publics, expose qu'à la suite d'un retard apporté dans l'exécution d'un travail dont il avait été déclaré adjudicataire par l'administration des chemins de fer de l'État, retard dû pour ainsi dire à un acte de mauvais gré d'un sous-traitant, il s'est vu appliquer dans toute sa rigueur la pénalité comminée par le cahier des charges, consistant en une retenue de fr. 3,042-47.

Le pétitionnaire excipe de sa bonne foi, du cas de force majeure et de la parfaite exécution du travail qui lui a été confié, pour solliciter l'intervention du Sénat auprès de M. le Ministre des Chemins de fer à l'effet d'obtenir, sinon en totalité, au moins partiellement, remise de cette retenue.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. Terlinden, 5^e Rapporteur.

N° 18. — Le sieur De Jonckheere, Henri, à Courtrai, réclame itérativement l'intervention du Sénat pour obtenir le paiement d'une somme d'argent qui lui serait due par un officier ministériel. Le pétitionnaire se plaint de voir rester sans réponse ses requêtes antérieures transmises au Ministère de la Justice, sous les dates des 6 juillet 1883 et 29 février 1889.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 19. — Le sieur Pierre-Prosper Vanden Branden, à Bruxelles, signale comme étant illégale la mesure prise par le Département de la Guerre, d'admettre comme volontaires avec prime les militaires de la 8^e classe dont le terme de service expire dans les six mois.

Le même pétitionnaire signale, en outre, que deux remplaçants réincorporés en qualité de volontaires avec prime n'auraient pas obtenu dans le délai légal la restitution du fonds de garantie déposé dans la caisse de leur régiment respectif.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 20. — Le sieur Louis Lainé, peintre en bâtiments, et le sieur Louis Noulard, à Fosses (Namur), se plaignent des dispenses et des exemptions accordées par le Conseil de milice de cet arrondissement et demandent que sur certaines décisions qu'ils désignent tout particulièrement, l'autorité supérieure soit appelée à se prononcer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 21. — Les président, vice-président, secrétaire et membres de la « Breidel Commissie », à Bruges, rappellent les solennités par lesquelles a été célébré dans cette ville, le 11 juillet 1889, l'anniversaire de la Bataille des Éperons d'or. Les pétitionnaires demandent qu'à partir de l'année prochaine la commémoration de ce glorieux événement devienne un jour férié pour toute l'armée avec sortie en grand uniforme et remise de toutes les peines disciplinaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

N° 22. — Des maréchaux ferrants d'Ypres, d'Anvers, de Louvain et de Bruges sollicitent l'intervention de la Législature pour obtenir que défense soit faite aux maréchaux ferrants militaires d'exercer leur profession en dehors de l'armée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 23. — La dame Pardoën, veuve Bauduin, sollicite l'intervention du Sénat à l'effet d'obtenir que son fils cadet Hildevert ne soit pas inquiété au point de vue de la milice par les autorités françaises et que son fils aîné Alphonse, incorporé en Belgique au 3^e régiment de chasseurs à pied, soit renvoyé dans ses foyers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre et à M. le Ministre des Affaires étrangères.

M. le Baron de Crombrughe de Looringhe, 6^e Rapporteur.

N^o 24. — Le sieur Firmin-Joseph Leurquin, maçon à Baileux, se plaint des agissements d'un officier ministériel et sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 25. — Le Conseil communal d'Ertvelde (Flandre orientale) demande la prompte abrogation de la loi sur le domicile de secours.

Même demande des conseils communaux de Merckem, de Ramscappelle, de Kinroy et d'Ostende.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 26. — L'administration communale de Saint-Gilles (Brabant) demande instamment la prompte abrogation de la loi du 14 mars 1876 sur le domicile de secours et la suppression du fonds commun. Elle émet le vœu de voir reviser, dans un avenir prochain, les lois sur l'assistance publique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 27. — Le secrétaire de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Charleroi fait part au Sénat du vœu émis par cette Chambre de voir adopter le ressort notarial par arrondissement, et abaisser à 10 centimes par 100 francs le droit d'enregistrement sur les quittances, droit qui est actuellement de 65 centimes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 28. — Le sieur Van Yperzeele, Pierre, pensionné en qualité d'adjudant de prison, le 1^{er} juin 1876, après 45 ans de services militaires et civils, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir la décoration civique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 29. — Le sieur Florent Dupuis, domicilié à Fontaine-l'Evêque, et déclaré incapable de tout travail, s'attache à démontrer que la commune de Neuville-les-Chaudrons (arrondissement de Philippeville) est son domicile de secours; le pétitionnaire étant obligé de recourir chaque jour à la charité publique pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, réclame l'intervention du Sénat pour amener la commune de Neuville-les-Chaudrons à s'acquitter de ses obligations à son égard.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 30. — Le Conseil communal de Jumet émet le vœu de voir supprimer le fonds commun dans les limites tracées par le projet de loi déposé en séance du 28 mars 1888 de la Chambre des représentants par M. le Ministre de la Justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Montefiore Levi, 7^e Rapporteur.

N° 31. — Les président et secrétaire de la Société centrale d'architecture de Belgique rappellent à la bienveillante attention du Sénat la pétition qu'ils ont adressée à la Législature le 15 mai 1885, tendant à obtenir : 1° la revision des articles 1787 à 1799 du Code civil, concernant la profession d'architecte; 2° l'institution d'un diplôme d'architecte rendu obligatoire et, comme conséquence, la création d'une école d'architecture où on puisse l'obtenir.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et à M. le Ministre de la Justice.

N° 32. — Le sieur Moxhet, fonctionnaire en retraite à Spa, se plaint de la réception tardive des Annales parlementaires qui ne parviennent le plus souvent aux abonnés que 5 ou 6 jours après les séances, ce qui fait perdre à cette publication une grande partie de son intérêt. Le pétitionnaire prie

la Législature de prendre les mesures nécessaires pour que les Annales soient expédiées le lendemain ou, au plus tard, le surlendemain des séances.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 33. — Le Conseil communal de Jemeppe-sur-Meuse demande itérativement la suppression du péage établi sur le pont de Seraing.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

Le Président,
MONTEFIORE LEVI.